

OLIVET, Pierre Joseph Thoulier d', *Traité de prosodie française*, nouv. éd. augm. des notes de Du Marsais et suivi du traité de ponctuation par Beauzée, Paris, Bruno-Labbé, 1810, xii-240 p. [TÉMOIGNAGE DE 1736]

Homme de lettres et grammairien français, Pierre Joseph Thoulier d'Olivet est né à Salins (Franche-Comté) en 1682. Voltaire fut son élève.

Thoulier d'Olivet nous a laissé le *Traité de prosodie française* dont la première édition remonte à 1736. Celle que nous avons pu consulter est de 1810; les éditeurs précisent dans l'avertissement qui introduit le volume :

Jusqu'ici on a toujours réimprimé le *Traité de la prosodie* d'après la première édition de 1736, quoique l'Auteur eût déjà fait, en 1767, des changemens considérables à son livre. C'est d'après cette dernière édition que nous donnons la nôtre, et nous avons apporté tous nos soins à la rendre aussi correcte qu'il nous a été possible.

Le commentaire que nous rééditons ici se trouve à l'article II du *Traité* et s'intitule : *Des Accens*.<sup>1</sup>

« On entend assez ce que c'est que l'accent *national* ou provincial. Accent, pris en ce sens, embrasse tout ce qui a rapport à la prononciation; et par conséquent, outre les diverses inflexions de la voix, il embrasse la quantité. Ainsi l'accent gascon, outre qu'il élève la voix où il ne faut pas (1), abrège beaucoup de syllabes longues; et l'accent normand, outre qu'il baisse souvent la voix où il ne faut pas, allonge beaucoup de syllabes brèves. Pour les fautes qui regardent la quantité, j'espère qu'un homme de province trouvera quelques secours dans le quatrième article de ce traité. Pour la manière de gouverner sa voix, en quoi consiste proprement l'accent, elle ne s'enseigne point par écrit. On peut envoyer un opéra en Canada, et il sera chanté à Québec, note pour note, sur le même ton qu'à Paris : mais on ne sauroit envoyer une phrase de conversation à Montpellier ou à Bordeaux, et faire qu'elle y soit prononcée, syllabe pour syllabe, comme à la cour (2). Aussi est-ce une ancienne maxime, *que, pour bien parler français, il ne faut point avoir d'accent*. Par-là, sans doute, on n'a pas voulu nous faire entendre qu'il falloit être monotone; on a seulement voulu dire qu'il ne faut point avoir l'accent de telle ou telle province; car chaque province a le sien. ? (pp. 29-31)

(1) *Où il ne faut pas* par rapport à nous; mais il le faut par rapport au Gascon; car chaque idiome doit être prononcé selon l'usage du pays où il est établi. (D. M.) [les notes sont de Du Marsais]

---

<sup>1</sup> Larousse 1866; OLIVET, *Traité de prosodie française*, p. xi.

(2) Il y auroit pourtant de bons avis à donner sur ce point, surtout si l'on pouvoit entrer dans un détail anatomique des organes et du mécanisme de la parole, à-peu-près comme fait l'auteur (\*) du petit livre *De loquelâ*. Cet auteur a fait parler des muets. (D. M.)

(\*) C'est Jean-Conrad Amman. [...] (*Note de l'Editeur.*)